



RECU EN PREFECTURE

Le 02 octobre 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20190919-D00581310-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 septembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 30), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 11), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 20), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 11), M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Jacques GROSERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 20), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Patrick BONTEMPS.

Absents :

Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE.

Procurations de vote :

M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 39), Mme Claudine CAULET à Mme Anne VIGNOT, M. Pascal CURIE à M. Eric ALAUZET, Mme Myriam EL YASSA à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN, M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Philippe GONON à Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 30), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 19 incluse).

OBJET : 46 - Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine de Chalezeule - Signature d'un avenant n° 2

**Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation
de la piscine de Chalezeule
Signature d'un avenant n° 2**

Rapporteur : Mme l'Adjointe THIEBAUT

	Date	Avis
Commission n° 5	04/09/2019	Favorable unanime (1 abstention)

I - Contexte

Le Conseil Municipal du 9 mars 2017 a validé la réhabilitation de la piscine de Chalezeule sous maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon.

Le coût total de l'opération a été fixé à 4 316 650 € HT soit 5 179 880 € TTC.

Pour réaliser cette opération de travaux de mise aux normes, d'optimisation de la dépense énergétique et de modernisation de l'offre aux usagers, un marché de maîtrise d'œuvre a été confié à l'agence d'architecture parisienne l'ATELIER PO & PO (groupement avec ETHIS et PMM).

Dans le cadre de ce marché, le cabinet devait réaliser en tranche ferme la mission de base ainsi que l'ordonnancement-pilotage et la coordination du chantier et en tranche conditionnelle les missions d'exécution, de direction de l'exécution des travaux et d'assistance pour la passation des contrats de travaux pour la construction du pentagliss.

Le montant de ce marché est de 414 103,30 € TTC.

Il convient aujourd'hui d'effectuer quelques ajustements par avenant au contrat de maîtrise d'œuvre suite au déroulement des travaux entre juin 2018 et juin 2019.

II - Modifications du contrat de maîtrise d'oeuvre

Le projet d'avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- **suppression de la mission EXE** sur certains lots de travaux : les études d'exécution (EXE) de certains corps d'état ont été confiées aux titulaires des marchés de travaux, par conséquent il convient de supprimer la mission EXE initialement confiée et de la remplacer par une mission VISA pour les lots travaux concernés,
- **réalisation d'une mission complète pour un nouveau bâtiment** : lors du Diagnostic réalisé en début de mission, la maîtrise d'œuvre a constaté que le bâtiment filtration existant ne pouvait pas supporter de charges plus importantes, dues à sa structure trop légère et à la présence d'affouillements au niveau des fondations. Ainsi, pour éviter tout sinistre, il a été décidé de construire un nouveau bâtiment pouvant accueillir la panoplie de filtration. La maîtrise d'œuvre a pris en charge l'étude complète base et Visa de cette construction neuve ainsi que la déconstruction de l'ancien bâtiment,

- **réalisation d'études complémentaires pour des travaux complémentaires** : des études complémentaires ont été réalisées pour l'exécution de travaux supplémentaires de désamiantage du bassin olympique et du bassin plongeon, de travaux d'installation de micropieux et de travaux complémentaires pour le réseau d'évacuation des eaux de lavage des filtres.

Ainsi il convient de conclure un avenant d'un montant de 40 819,95 € TTC qui porte le montant du marché initial de 414 103,30 € TTC à 454 923,24 € TTC représentant + 9,86 % d'augmentation.

La Commission d'Appel d'Offres du 30 août 2019 a donné un avis favorable sur la passation de cet avenant n° 2.

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine de Chalezeule d'un montant de 40 819,95 € TTC avec l'agence d'architecture parisienne l'ATELIER PO & PO (groupement avec ETHIS et PMM).

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

The image shows the official seal of the City of Besençon, which is circular and contains a coat of arms. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink that reads "Dard".

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0